



Envoi au contrôle de légalité le : 13 avril 2023

Publication électronique le : 13 avril 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER

BUDGET CITOYEN 2021 - PROROGATION DE CONVENTION - L'IGLOO

(N°2023-103)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°21 du Conseil départemental en date du 26/09/2016 « Accompagner l'attractivité du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2021-481 de la Commission Permanente en date du 22/11/2021 « Budget citoyen 2021 – les initiatives lauréates » ;

Vu la délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 30/03/2017 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et

d'Internationalisation des Hauts-de-France (SRDEII) ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association L'IGLOO l'avenant prolongeant la période d'application de la convention n°2021-04766 de 18 mois, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Pôle Partenariats et Ingénierie

Mission Economie Sociale et Solidaire

..... AVENANT A LA CONVENTION

Objet : Budget citoyen 2021 – Initiative lauréate « L'IGLOO, tiers-lieu à Isbergues »

Dossier n° 2021-04766b

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 27 février 2023,

ci-après désigné par « le Département » ;

d'une part,

Et

Et l'association **L'IGLOO** dont le siège social est situé au 159 rue Bailliet 62330 Isbergues, identifiée au répertoire SIRENE sous le n° 901 643 155 00012, représentée par **Madame BLANCKAERT Lucie**, Administratrice,

ci-après dénommé « L'organisme » ;

d'autre part,

Vu : le code général des collectivités territoriales ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du 22 novembre 2021 « Budget citoyen 2021 - les initiatives lauréates » ;

Vu : la convention n°2021-04766 entre l'association et le Département du Pas-de-Calais signée le 26 novembre 2021 ;

Vu : la demande présentée par l'association L'Igloo en date du 08 décembre 2022 ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du 20 mars 2023 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article de 3 « Période d'application de la convention » de la convention n° 2021-04766 entre l'organisme et le Département du Pas-de-Calais signée le 26 novembre 2021.

Article 2 : Période d'application de la convention

La convention s'applique pour la période du 27 mai 2023 au 27 novembre 2024.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux
Ce document comprend 2 pages

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais
Le Président

Jean-Claude LEROY

Pour l'association L'Igloo
L'Administratrice

Lucie BLANCKAERT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 MARS 2023

BUDGET CITOYEN 2021 - PROROGATION DE CONVENTION - L'IGLOO

Fondements juridiques

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, SRDEII adopté par le Conseil Régional des Hauts de France le 30 mars 2017 ;
- Délibération cadre du Conseil départemental du 26 septembre 2016 « Accompagner l'attractivité du Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 22 novembre 2021 « Lauréats du budget citoyen 2021 »

Contexte

Le Budget citoyen du Département permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'Economie Sociale et Solidaire vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais.

L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives innovantes socialement, de coopération et développés dans le respect des pratiques de l'économie sociale et solidaire afin d'accompagner la transformation économique, environnementale et sociétale du département.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2021, le Conseil départemental s'est engagé à accompagner financièrement les projets lauréats. Une convention signée entre le porteur de projet et le Département définit les modalités d'exécution.

Présentation

L'initiative « L'IGLOO, tiers-lieu à Isbergues » mise en œuvre par l'association L'IGLOO consiste au développement d'un lieu de convivialité et de solidarité géré par et pour les habitant-e-s d'Isbergues et de ces environs. Les démarches pour trouver un local pouvant accueillir l'ensemble des activités qui sont développées dans ce cadre ont pris du retard et c'est pourquoi, l'association L'IGLOO, lauréate du Budget citoyen 2021, sollicite une prolongation de la période de réalisation de 18 mois.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département l'avenant, avec l'association L'IGLOO, dans les termes du projet joint à la présente délibération ;

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY